



92701 COLOMBES CEDEX

☎ 01.47.60.80.00
Télécopie 01.47.60.80.85

VILLE DE COLOMBES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 FÉVRIER 2026

N°7

Conseillers en exercice : 53
Présents : 39
Représentés : 11
Absents : 3

Ayant voté pour : 37
Ayant voté contre : 13
Abstentions : 0
Ne prenant pas part
au vote : 0

OBJET : ACQUISITION PAR LA VILLE DE
COLOMBES DE 14 EMPLACEMENTS DE
STATIONNEMENT SITUÉS DANS LA
COPROPRIÉTÉ SISE 5 À 11 BOULEVARD DE
FINLANDE À COLOMBES, CADASTRÉE SECTION I
N°95, 98P ET 99P, APPARTENANT À LA SCCV
COLOMBES

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la délibération n° 2 du Conseil municipal du 27 mai 2025 relative à l'acquisition par la ville de Colombes de 18 emplacements de stationnement situés dans la copropriété sise 5 à 11 boulevard de Finlande à Colombes, cadastrée section I n°95, 98p et 99p, appartenant à la SCCV COLOMBES,

Vu le plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de Boucle Nord de Seine approuvé le 26 juin 2025,

Vu l'avis du service France Domaine du 3 février 2026,

Vu le budget,

Considérant que la SCCV COLOMBES est propriétaire du terrain à bâtir sis 5-11 bd de Finlande à Colombes, sur lequel un programme d'un ensemble immobilier d'une surface de plancher d'environ 4.610 m² comprenant 77 logements, une serre partagée, des bacs potagers partagés en toiture terrasse, un local d'activité en pied d'immeuble et un parking de 73 emplacements de stationnement sur 2 niveaux de sous-sol est actuellement en cours de construction,

Considérant que la commune envisage d'acquérir 14 emplacements de stationnement de catégorie A dans le programme précité, situés au 1^{er} sous-sol,

Considérant que, dans son avis en date du 3 février 2026, le service France Domaine a estimé ces emplacements de stationnement à 14.500 € HT chacun,

Considérant qu'après un échange de courriers, un accord est intervenu entre la Ville et la SCCV COLOMBES en vue de l'acquisition des 14 emplacements de stationnement précités au prix total de 203.000 € HT (deux cent trois mille euros), conformément à l'estimation domaniale,

Sur l'avis de la Commission Unique,

Après avoir entendu le rapporteur,

DELIBERE

Article 1^{er} : Rapporte la délibération n°2 du 27 mai 2025 relative à l'acquisition par la ville de Colombes de 18 emplacements de stationnement situés dans la copropriété sise 5 à 11 boulevard de Finlande à Colombes, cadastrée section I n°95, 98p et 99p, appartenant à la SCCV COLOMBES.

Article 2 : Autorise l'acquisition des 14 emplacements de stationnement précités, sis 5-11 bd de Finlande à Colombes, au prix total de 203.000 € HT (deux cent trois mille euros), conformément à l'estimation domaniale.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à poursuivre toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition.

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 février 2026 à l'Hôtel de Ville et de la réception en préfecture le 25 février 2026
Identifiant de l'acte :
092-219200250-20260219-19466-DE-1-1



Le Maire,

Signé électroniquement.
CHAIMOVITCH Patrick

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil, BP 3032 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.